



Interview d'Agnès Bricard, Directrice Scientifique du Guide du Routard du financement d'entreprise

Recherche de financement des entreprises : le Guide du Routard

Pourquoi avez-vous voulu créer ce guide ?

Le financement est un enjeu fondamental pour le développement de toute entreprise, quelle que soit sa stade de vie. Il existe aujourd'hui une pléthore d'offres de financement aux entreprises, qu'il s'agisse du prêt bancaire, du financement participatif, des soutiens publics ou régionaux, des prêts d'honneur ou encore des investissements du type business angels. Pour en tirer bénéfice, l'entrepreneur doit pouvoir s'y trouver. C'est pourquoi j'ai voulu créer un guide à la fois exhaustif et opérationnel pour permettre à l'entrepreneur une vision claire de l'ensemble des offres et pour l'accompagner, de manière concrète, dans sa recherche de financements.

Comment l'avez-vous bâti ?

Nous avons adopté une approche inédite qui consiste en présenter les informations sous forme de fiches profils regroupées en deux catégories: création- reprise et développement-croissance. Nous avons pris en compte toutes les spécificités; les start-ups, les créateurs et repreneurs d'entreprise, les entrepreneurs féminins, les demandeurs de l'emploi, les entreprises exportatrices... Chaque fiche présente l'ensemble des dispositifs financiers, tant privés que publics, à disposition de chacun en donnant des montants indicatifs (fourchette basse et fourchette haute). La somme totale de financements à laquelle l'entrepreneur peut prétendre se trouve en bas de la fiche.

Qu'est-ce qu'il apporte concrètement aux chefs d'entreprise utilisateurs ?

Une prise en compte de leurs besoins, quel que soit leur profil, ainsi qu'un accès rapide et facile aux solutions de financement à leur disposition. La méthodologie employée a été validée par l'ensemble des partenaires dont notamment la Caisse des dépôts, Bpi France, le Medef, l'AFIC, CCI France, les réseaux d'accompagnement à la création et la reprise d'entreprise et la Caisse d'épargne. Tout chef d'entreprise peut dorénavant se présenter devant tout financeur avec la connaissance préalable des ressources financières auxquelles il peut prétendre, validée par la place financière.

